



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200717-2020_07_125-DE

SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

2020-07-125 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

Absents :

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**POLITIQUE CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CALI AU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE
 D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU GRAND LIBOURNAIS**

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président aux politique contractuelles, habitat et logement,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du libournais,

Vu les statuts du Pôle Territorial du Grand Libournais auquel notre collectivité adhère,

En application de l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Les statuts du Pôle Territorial du Libournais stipulent dans leur article 9.1 :

« [...] chacun des EPCI est représenté par un nombre de délégués titulaires défini sur la base du dernier recensement de la population connu (population municipale), et réactualisé chaque année.

A côté des délégués titulaires sont désignés, dans les mêmes conditions, des délégués suppléants.

Population municipale	Délégués titulaires	Délégués suppléants
EPCI de - 20.000 hab.	5	5
EPCI de 20.000 à 39.999 hab.	8	8
EPCI de 40.000 à 79.999 hab.	11	11
EPCI de 80.000 hab. et +	14	14

[...] »

Considérant que la Cali compte désormais une population municipale de 91 175 habitants (recensement INSEE 2017), et rentre ainsi dans la strate de plus de 80 000 habitants, elle bénéficie de 14 délégués titulaires et de 14 délégués suppléants au sein du comité syndical du Pôle Territorial du Grand Libournais.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 Juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de désigner 14 représentants titulaires et 14 représentants suppléants au sein du comité syndical du Pôle Territorial du Grand Libournais :

	Titulaires	Suppléants
1.	Philippe Buisson	Didier Cazenave
2.	Jean-Luc Barbeyron	Sandy Chauveau
3.	Joachim Boisard	Mireille Conte-Jaubert
4.	Jérôme Cosnard	Fabienne Fonteneau
5.	Laurent De Launay	Bernard Guilhem
6.	Jean-Luc Darquest	Evelyne Lavaure Cardona
7.	Hélène Estrade	Sébastien Laborde
8.	Lionel Gachard	Martine Lecouleux
9.	Chantal Gantch	Jean-Philippe Le Gal
10.	Fabienne Krier	Thierry Marty
11.	Jacques Legrand	Paquerette Peyridieux
12.	Jean-Luc Lamaison	David Redon
13.	Laurence Rouede	Jean-Jacques Tallet
14.	Denis Sirdey	Michel Vacher

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **23 juillet 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200717-2020_07_125-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200717-2020_133-DE

SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

2020-07-133 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

Absents :

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CALI AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER (EPF) DE NOUVELLE AQUITAINE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu l'avis favorable émis par délibération n°2017-01-024 du 31 janvier 2017 de la Communauté d'agglomération du Libournais sur le projet de décret modificatif permettant la création de l'EPF Nouvelle-Aquitaine

Vu le décret n°2017-837 du 5 mai 2017 modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'EPF Poitou-Charentes,

La création de la région Nouvelle-Aquitaine, au 1er janvier 2016, a impliqué l'extension du périmètre de l'Établissement Public Foncier (EPF) Poitou-Charentes à l'ensemble des territoires de la région, à l'exception de l'agglomération d'Agen et des départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes.

L'EPF de Nouvelle-Aquitaine est un EPF d'État au service des collectivités territoriales. Il appuie ces dernières dans la mise en place de stratégies et d'interventions foncières afin de mobiliser du foncier en faveur des projets locaux, de favoriser le développement durable et de lutter contre l'étalement urbain. Les outils développés par l'EPF complètent donc les nombreuses actions engagées par les communes et la Communauté d'agglomération du Libournais pour favoriser l'attractivité du territoire et limiter la vacance des centres-bourgs.

La composition du conseil d'administration de l'EPF est la suivante :

- 8 représentants du Conseil Régional,
- 11 représentants des Conseils Départementaux,
- 20 représentants des Communautés d'Agglomération,
- 4 représentants de Bordeaux Métropole,
- 10 représentants des autres EPCI à fiscalité propre, désignés pour chaque département par le Président de l'Association Départementale des Maires,
- 4 représentants de l'État, qui ne participent pas au vote de la TSE,
- 4 représentants des chambres consulaires, à voix consultative.

La Communauté d'agglomération du Libournais doit donc désigner ses représentants (titulaire et suppléant) au sein du Conseil d'administration de l'EPF Nouvelle-Aquitaine conformément aux dispositions du décret du 5 mai 2017.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 15 Juillet 2020

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil d'Administration de l'EPF Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire	Suppléant
Philippe Buisson	Jacques Legrand

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne **23 juillet 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200717-2020_133-DE